

Introduction

Les espaces ruraux sont longtemps restés en marge, en mal d'image. Ils étaient plutôt mal-aimés, dévalorisés alors qu'ils formaient l'armature de notre pays, vieille terre de ruralité, de paysanneries laborieuses ; ce qui fut chanté de Ronsard à Charles Trenet sous le nom de « Douce France ».

Dès 1975, à la lumière des résultats livrés par le recensement, Bernard Kayser notait les débuts d'une renaissance rurale amenée à inverser plus d'un siècle de déclin presque continu, d'enrichissement des marges des finages, d'exode des jeunes et d'appauvrissement humain aggravé par l'hécatombe démographique provoquée par la Première Guerre. Le retournement constaté, tout d'abord assez discret puis allant en s'amplifiant fait suite à une succession de révolutions agricoles nées dans le juste après-guerre et fortement accélérées à partir de la fin des trente Glorieuses, l'agriculture étant directement concernée par les retombées pratiques des progrès générés par la dernière révolution technologique. Ce secteur s'affirme alors performant, exportateur, progressivement intégré à des logiques capitalistiques jugées indispensables pour répondre à la mise en œuvre des changements mécaniques, logistiques, chimiques, génétiques qui bouleversent dès lors les professions agricoles sorties des progressions prudentes et modestes acquises jusque-là, très longtemps au rythme du pas du cheval.

Sorties de leur isolement, intégrées à une économie très ouverte, les campagnes ont beaucoup changé au cours des trois dernières décennies alors que les paysages offerts au regard semblent, mais notre mémoire est peu fiable, presque immuables. Ces campagnes où les paysans transformés en exploitants sont désormais très minoritaires sont tout à la fois productrices, idéalisées, en recherche d'images, parfois même sanctuarisées face à la réelle menace d'un potentiel de biodiversité qui s'érode suite aux restructurations foncières, avec des campagnes redessinées en mosaïques à gros maillages. Sous la relative uniformité née de ces choix adoptés ou imposés existent en fait des situations très hétérogènes. Plus que par un passé récent, les campagnes s'affirment plurielles, évoluent à plusieurs vitesses, à la mesure de

l'inventivité et de l'efficacité des contrats de territoires qui y sont conduits, expérimentés, évalués. Il devient difficile et délicat de cerner les marges des archipels urbains. Ces dernières croissent en populations, deviennent des territoires de plus en plus hybridés au rythme de l'étalement des agglomérations que l'on tente de contenir par les projets de SCoT. Tout cela est affaire de distance-temps acceptée pour vivre, travailler, se distraire ; bref être inscrit dans des territoires très mobiles, changeants. Presque toutes les campagnes sont transformées, entrées dans des logiques d'économie globale et de comptabilités externalisées liées au souci de préservation qualitative des ressources : eau, air, sol, végétation, paysages. Elles méritaient un livre qui relève plutôt de l'essai, de l'observation admirative, inquiète ou consternée par rapport aux évolutions constatées ; avec des regards croisés sur les envies de territoires, les jeux d'acteurs locaux désormais bien initiés aux pratiques démocratiques ascendantes qui accompagnent des formes de décentralisation désormais assez matures. Les campagnes s'analysent dans des échelles spatiales emboîtées, complémentaires et dans des échelles du temps qui n'ignorent pas les processus cycliques, rétroactifs. Elles ont été forgées entre déménagement (le grand chambardement naguère évoqué par F. Braudel), aménagement, « ménagement » et remédiation, mise en convalescence. Leur avenir relève du contrat établi à bonne échelle et de la confrontation entre le local, où s'exprime l'envie de vivre ensemble et les directives économiques. Ces campagnes sont objet de médiance dans la mesure où leur analyse invite à relier des espaces et des temps promus au même rang.

Le livre proposé s'organise en trois parties. Il débute par un inventaire, un état des lieux des actuelles campagnes de l'Hexagone tout en soulignant la difficulté à traiter des marges, zones floues, transitions et écotones de toutes sortes dessinés, sans cesse remodelés au rythme de la mobilité des familles, de l'homogénéité des façons de vivre, de la banalisation de nombreux espaces paysagers. Face à ces devenirs qui changent, trois certitudes semblent se conforter. La campagne demeure une suite d'habitats désormais identifiés, inventoriés, reconnus. C'est aussi l'espace nourricier qui assure notre capacité à nous nourrir même si les peurs alimentaires sont redoutées et parfois dramatisées (épizooties, OGM, etc.). C'est encore des terres à prendre car abondantes, encore bon marché et variées par leur arabilité, leur granulométrie, mais encore par le caractère modéré de l'essentiel de nos mosaïques climatiques.

Les campagnes vivantes, inventives, revivifiées sont probablement plus que les villes, le lieu où s'exerce désormais une démocratie de proximité avec des acteurs bien identifiés. Cela encourage les constructions de projets portés par les ambitions de durabilité, de mise en avant des principes de précaution et encore de festivité. Les campagnes sont des laboratoires d'expériences pour travailler sur l'approche systémique des territoires, la mesure des processus cycliques et leurs externalités, enfin les capacités à cicatriser. Il y a là des champs d'investigation pluriels, transdisciplinaires qui font des campagnes un bel objet de recherche. Enfin, ces territoires devenus pour beaucoup coquets, amènes, attirants sont pour partie en représentation. Ils soignent leur image, y compris s'ils sont ordinaires mais jugés authentiques. Bref, la seconde partie de ce travail tend à énoncer les potentiels renouvelés offerts par des campagnes qui génèrent plus d'envies que de crainte de la part de nos contemporains.

Enfin, ce travail débouche sur une tentative d'évaluation et d'interrogations prospectives. Il en ressort un constat moins euphorique que ce qui est porté par le titre *Envies de campagne*.

L'envie relève de ce qui est à l'autre et par là mal connu, désiré, voire parfois sublimé. La simplification foncière, la taille grandissante des parcelles identifiées cohabitent mal avec le souhait de durabilité, de maintien d'écosystèmes riches, originaux, organisés en unités fines, complémentaires. Le cadre de vie plébiscité est aussi affaire de déferlement, de déversoir des villes sur des marges rurales floues et étalées. Au final, il faut s'interroger sur les appartenances du rural et des bourgs qui vivaient en connivence avec lui. À l'heure de l'affirmation des processus de métropolisation et du corollaire que représentent les tiers espaces, peut-on donner une approche juste des territoires ruraux ? À qui appartient le rural ? (Ph. Perrier-Cornet) Quels *continuums* s'y dessinent ?

« Nous n'héritons pas de la terre
de nos ancêtres, nous l'empruntons
à nos enfants. »

A. de Saint-Exupéry

Remerciements

L'auteur remercie Kamila Bensaadi,
Rachel Jacopin et Xavier Rochel.

L'espace nature, le maintien d'une biodiversité nécessaire

« C'est à l'échelle des territoires locaux que l'on peut réinventer une gestion intégrée de la société et de ses relations avec la biosphère. »

Pierre Calame

Extrait du *Discours sur le territoire, brique de base de la gouvernance du futur* (1997)

Jusqu'à ce que les successions de révolutions agricoles s'accélérent, les campagnes françaises ont évolué au rythme du pas du cheval, c'est-à-dire en donnant l'impression d'un immobilisme qui s'avère très inexact dès lors que l'on s'intéresse à l'histoire des paysages. Les mosaïques agricoles et forestières ont été forgées sur des temps longs, cycliques, parfois bifurqués, interrompus (méfaits des guerres, pillages, pestes et plus près de nous établissement du front qui balafre durablement le nord-est de notre pays). Ces mosaïques ont en fait été dynamiques, modifiées par l'évolution du poids des hommes, en particulier la montée lente mais très sensible d'une esquisse de transition démographique qui conduit au maximum de peuplement des campagnes dès la fin de la monarchie de Juillet. Cette phase de surpeuplement relatif est contemporaine des lents balbutiements enregistrés dans les progrès agricoles (charrue Dombasle). Cette période est caractérisée par une très forte spéculation sur les prix des terres. Le foncier est alors une valeur sûre qui apporte la richesse, la considération et l'accès à l'exercice politique dans les régimes censitaires. L'application du partage égalitaire des héritages provoque un émiettement extrême des parcelles. Ce dernier accélère les innombrables dysfonctionnements écologiques liés à l'insuffisante capacité des couvertures forestières et prairiales à tamponner les forces de l'érosion ; ce qui est retenu dans la mémoire de crues exceptionnelles, en particulier

celle de 1856 sur le bassin du Rhône. Ce sont ces dysfonctionnements qui invitent l'administration impériale à entamer une politique de restauration des terrains de montagne (RTM), initiative largement continuée par la III^e République, ce qui amène à encadrer les torrents, à réguler et écrêter les crues en étalant leurs ondes. Les mosaïques d'occupation du sol forment des unités cohérentes cernées sur leurs marges par des espaces flous, des zones de transition entre des compartimentages créés en respectant le cumul de paramètres écologiques, stationnels et anthropiques. Les mosaïques imbriquées et intriquées sont vivantes, évolutives soit aggradées, dégradées, gommées ; bref elles appartiennent au monde mêlé du biotope et de la biocénose et se dessinent à géométrie variable entre économie et écologie, poids de l'histoire et évolution des techniques, besoins exprimés par les hommes et envies de territoires souhaitées voire publicisées.

Doc. 1.1. Les quatre milieux identifiés par G. Bertrand dans son introduction à *l'Histoire de la France rurale* (1975) et les propositions actuelles pour les aménager/ménager.

1	Milieux peu anthropisés.	Protéger sans enfermer.
2	Milieux exploités avec prudence.	Pérenniser par une agriculture raisonnée.
3	Milieux soumis à la culture intensive.	Désintensifier au nom de la prise en compte des externalités positives.
4	Espaces soumis à des phases alternées.	Canaliser, accompagner les cycles sans aller jusqu'à des phases irréversibles.

Notre patrimoine nature a été légué par les générations d'hommes qui se sont succédées. Il est le résultat, le fruit de connivences sur 2 000 à 5 000 ans des sociétés et de la nature qui les environnait. Il est à la fois richesse, legs à transmettre. C'est encore le point de départ à des envies idéalisées d'hommes aujourd'hui majoritairement urbains et qui vivent dans des conditions de confort matériel souvent bonnes, sans commune mesure avec ce qui existait encore il y a un demi-siècle. Ces envies sont peut-être à mettre en relation avec l'idée d'Éden perdu, avec l'expression plus ou moins diffuse de besoin de naturalité. Elles croissent à un rythme inverse de celui de nos constructions métropolisées, des archipels urbains recadrés par la mise en place des SCoT mais aussi des linéaires logistiques qui découpent l'Hexagone (par exemple la récente ligne du TGV Est qui permet l'exhumation de riches gisements archéologiques). Derrière l'apparent statisme des campagnes qui ne sont plus à définir par opposition à la ville mais en complémentarités indispensables

avec des zones urbanisées lâches ponctuées d'espaces interstitiels de nature, existent désormais des territoires qui retrouvent ou affermissent à nouveau leur cohérence autour de projets. Ces dernières sont souvent précisées par le qualificatif « durable » trop fréquemment usité, partagé entre normes et usages, incitations et concrétisations. L'ambition de développement relève de l'acculturation scientifique et technologique. Elle génère des gains de productivité, apporte un supplément de bien-être à l'individu et au corps social. En accolant l'adjectif durable porteur d'équité sociale, de vivabilité économique et de viabilité environnementale, l'expression change de sens pour signifier que le legs naturel est un bien fonds, épuisable, à préserver par une pratique économe et usufruitrière qui peut être rapprochée du message du Christ dans sa parabole sur les talents d'argent enfouis, dilapidés ou valorisés par les trois serviteurs à qui ils sont confiés. Le climat est devenu l'archétype du bien collectif à protéger, comprendre, épargner en tissant des solidarités planétaires par un nouveau « contrat ». Cela pourrait être une application heureuse de la mondialisation qui, malgré tous les désordres dénoncés, fait tout de même progresser le bien-être d'une part croissante des hommes, grâce à des modèles plus transparents, plus démocratiques, plus ascendants (essor des débats de proximité) que par le passé. Beaucoup a été écrit sur le développement durable. Appliqué à l'espace rural français, il faut privilégier plus spécialement quelques axes clés qui méritent à mon sens une attention toute particulière. L'effort de durabilité amène à repenser des campagnes belles, avenantes, accortes, porteuses de séductions. Rendre, recréer ou encore restaurer de la beauté passe par le rétablissement des valeurs du temps à prendre, des capacités de résilience à faire opérer, du souci de protéger la biodiversité. Bref, c'est évoluer en redonnant de l'intérêt aux espaces sensibles (P. Sansot), entendons par là aux territoires qui portent en eux autre chose qu'une simple valeur marchande mais des suppléments de valeur que l'on cherche à mesurer, à quantifier sous le nom d'externalités. Il s'agit de tenter de contractualiser et de déterminer en termes d'équation comptable un questionnement né d'une interrogation particulière. C'est par exemple la question des contrats possibles pour les sylvosystèmes au service de l'eau (RFF). Il ressort ainsi de l'enquête conduite en 2004 que 83 % de l'échantillon des Français interrogés estiment prioritaire la protection de l'air, de l'eau et du sol pour les forêts contre 27 % qui placent en premier la production de matériaux bois. Réfléchir en terme d'externalité signifie savoir identifier à sa juste valeur les services rendus et mettre en place des moyens de les rétribuer par des mécanismes de contractualisation. C'est par exemple, dans le cas précis de la thématique eau et forêt, protéger des forêts alluviales qui servent de filtre et d'élément stabilisateur

à l'aquifère ponctionné par une ville située en aval. Ainsi sont préservées les qualités physico-chimiques de l'eau, sont protégés des espaces sensibles, riches, précieux et encore tamponnés les forces des crues violentes. Les 5 000 ha de forêts situés en amont de Munich permettent aussi à l'agglomération de bénéficier en abondance d'eau de grande qualité, non grevée par le coût des traitements. L'inondation acceptée des 600 ha de forêts humides, alluviales d'Erstein (Bas-Rhin) relève d'une capacité de stockage de 8 millions de m³, ce qui représente une baisse de 12 % des pointes de crues bi-centenales du Rhin. À moindre échelle, l'agglomération de Nancy, qui a encouragé la mise en gestion par le Conservatoire des sites lorrains des forêts alluviales qui longent la Moselle en amont de Toul, a ainsi obtenu plusieurs effets bénéfiques cumulés. Les forêts tamponnent les crues. Elles conservent des milieux originaux qui ont été trop longtemps menacés par l'extension des gravières. Enfin, elles apportent à l'agglomération d'abondants volumes d'eau de bonne qualité que la Meurthe, polluée par la présence très ancienne des industries extractives et chimiques du sel ne peut prétendre fournir.

Il ressort de ces exemples choisis dans un souci de démonstration pluriscale (d'échelles emboîtées) que les types de contractualisation amenés à relier l'intérêt général et le projet de développement local sont indissociables de la volonté politique exprimée et des arbitrages qu'elle a à exercer, dans le sujet qui nous concerne autour du RDR (règlement de développement rural).

Ces précisions liminaires étayées d'exemples amènent à décliner ce chapitre autour de trois éclairages : la nécessité d'inventorier, la décision de créer des périmètres et des marges, enfin l'analyse par l'exemple, en l'occurrence le cas des forêts.

Dresser l'inventaire des espaces naturels

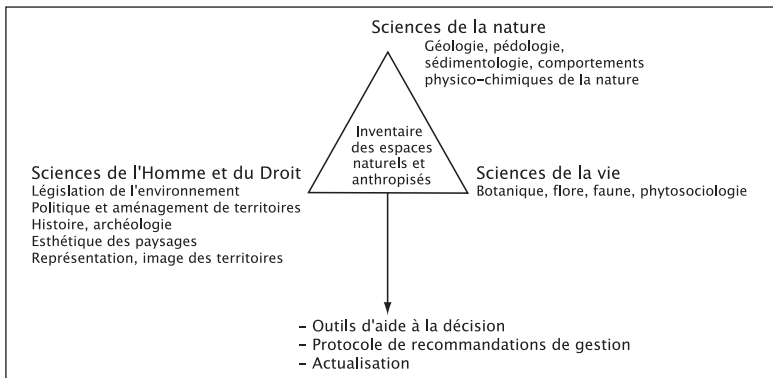
L'inventaire des ressources reste un préalable indispensable à tout projet d'aménagement. Il nécessite une constante réactualisation afin de pouvoir mener une politique environnementale de terrain, à la fois prospective, réparatrice, résiliente, établie autour d'un consensus et du souci affiché d'expliquer aux populations les objectifs poursuivis, les enjeux à croiser et à concilier. Cela permet de combattre les processus amenant à créer des situations bloquées, tendues, parfois jugées irréparables, inextricables. Ce sont les psychosystèmes signalés par le géographe Paul Arnould. Ces situations nouées déstabilisent tous les efforts effectués pour pérenniser ou aggrader le fonctionnement d'un écosystème. Ce fut le cas avec le gel de la directive habitat (DH) par la France en 1996, sous la pression du « Groupe des 9 » (P. Marty). La place de la biodiversité

se situe à l'interface des sciences de la vie et des sciences de l'homme. Son érosion est affaire d'anthropisation mal évaluée sur un projet cyclique devenu imprudent (cercle non vertueux, rétroactions désastreuses, confrontation du temps du profit et du temps nécessaire à la nature). Parmi les précurseurs, des alertes furent lancées par le forestier américain Aldo Léopold ou l'agronome français René Dumont. La biodiversité exprime la diversité génétique, taxonomique, écosystémique. Elle est associée à l'histoire, à des trajectoires non figées, dynamiques, avec des perturbations prévisibles, accidentelles ou imprévues, des processus de régulation, des formes de compétition. Après 1992, l'application de la directive habitat fut difficile, conflictuelle faute de disposer d'inventaires capables de mesurer la distribution dynamique des espèces, la richesse des écotones. L'inventaire allait moins vite que les disparitions anthropiques ! La menace des espèces indésirables, envahissantes commençait seulement à être clairement mesurée. L'approche transdisciplinaire des problèmes débutait à peine. La biodiversité était encore peu mise en scène et en lois ; ce qui exige de hiérarchiser nos choix, de débattre, d'accepter les controverses, les polémiques, voire l'affichage des peurs. Pour la France cartésienne et de droit latin, la DH de 1992 arrivait probablement trop tôt. Son contenu pragmatique, d'inspiration anglo-saxonne associée à un fonctionnement démocratique ascendant convenait mal à notre situation politique du moment (nombreuses cohabitations à l'échelon national, décentralisation encore juvénile). La DH fut controversée, bloquée faute de pouvoir penser accepter de classer 13 % du territoire en application de la directive. Il faut attendre 2006 pour se rapprocher de cette ambition : 7,8 % du territoire classé en DH + 3 % en ZPS. Le DOCOB (document d'objectif) articule désormais un périmètre d'inventaire et un projet de territoire majoritairement conduit par l'ONF, un parc, un conservatoire des sites (ou du littoral), etc. Aujourd'hui, la DH portée par la confiance, la négociation est entrée dans le champ ordinaire du politique et du développement local. Cela apporte des opportunités de convalescence et de sauvetage à des territoires ruraux malmenés.

L'action d'inventorier, de révéler systématiquement et de codifier, hiérarchiser la valeur des sites prend pour toile de fond l'appropriation (l'affirmation de la propriété privée) et l'intérêt collectif interprété en fonction des écosystèmes, des synergies cycliques, des complémentarités, des spécificités des marges, écotones, transitions. Les inventaires sont utilitaires, servent de socle à toute réflexion, toute construction anticipative, toute politique amenant à protéger, à déjouer les objets de conflits, d'enjeux superposés à négocier. À l'origine, dès les années soixante-dix, les inventaires relevaient d'une approche analytique (principalement l'établissement de cortèges floristiques). Aujourd'hui ces conte-

nus qui conservent leur grande utilité sont jugés insuffisants, à relayer par des études transdisciplinaires. C'est là le moyen de redonner toute sa richesse à l'axe nature — société — risque perçu dans des approches d'échelles emboîtées pour conserver de la cohérence aux territoires. La naturalité n'est pas figée. Elle demande à être appréhendée grâce à des inventaires dynamiques, réactualisables pour répondre aux grandes questions du moment : la « soutenabilité » (néologisme ou traduction littérale utilisée faute d'avoir un mot aussi riche en français) d'un système, son articulation avec les systèmes environnants, avec derrière elle la rythmicité des schémas d'évolution, de rétroaction ; éventuellement les processus d'irréversibilité ou d'imprévisibilité qui peuvent survenir par destruction ou margination d'un écosystème. Ce dernier relève d'un concept vigoureux, rayonnant. Il répond à un triple objectif : intégrer, hiérarchiser, enfin expliquer. Il relève des solidarités tissées entre ses composantes. Il peut servir à nourrir une réflexion modélisée, pour partie adaptable sur une production de cartographie par couches (SIG) quand la question s'adresse à une réflexion spatialisée, par exemple celle des géosystèmes chers aux géographes qui privilégient avec le choix des échelles médianes pertinentes, une approche synthétique des questions d'environnement.

Doc. 1.2. L'inventaire au cœur d'une approche plurielle et pluri-échelle des territoires à ménager, à comprendre.



Les inventaires anciens ont tenté d'énoncer la diversité des formes de vie portées par une triple diversité génétique, taxonomique et écosystémique. En toile de fond sont contenus les processus dynamiques croisés et reliés aux diverses échelles spatiales et temporelles jugées intéressantes pour éclairer la complexité de la nature. Les inventaires ont contribué à bâtir un socle pour établir une culture du droit de l'environnement où sont mis en avant les principes de précaution et de prévention. Concrètement, les inventaires servent de support à la rédaction des études d'impact qui précèdent les diagnostics

de territoires. Tous les documents énumérés servent d'outil d'aide à la décision et sont diffusés, soumis à enquête publique. Les mêmes données nourrissent encore les rédactions de chartes, livres blancs et autres processus de contractualisation de toutes sortes. Ces produits commandités soulèvent des difficultés liées à l'empilement souvent mal juxtaposé des périmètres de décision et offrent encore des insuffisances dans le choix d'échelle retenu par l'éventuelle faiblesse des liens entretenus avec les espaces écosystémiques fonctionnels, ceux des périmètres : ZNIEFF 1 et 2, ZSC, ZPS, ZICO, ENS, etc. L'inventaire qui est un recensement systématique à révision périodique s'accommode mal d'être adossé à la science de l'environnement construite par couche, juridiquement modifiée par de nombreuses situations inédites qui génèrent des décisions de jurisprudence dans l'élaboration d'un corpus à la fois répressif, préventif, réparateur et didactique des lois. L'environnement qui peut être défini par son caractère flou, anglo-saxon et politisé (J. Levy, 2003) porte une forte dimension historique avec des temps et cycles longs et ronds. En fait, ce n'est pas un bien comme les autres. Il est soumis à la mise en exigence de trois données délicates à faire cohabiter : l'efficacité économique comme préalable à l'entretien et au réinvestissement dans le legs à transmettre ; la prudence écologique pour que l'aléa ne se transforme pas en risques et défaillances, ce qui est d'autant plus difficile à identifier que les trajectoires ne sont pas linéaires mais bifurquées, avec des retours en arrière ; enfin le souci de conforter l'équité sociale. Les inventaires sont le prétexte à méditer sur l'avenir des territoires qui portent en eux les réussites, récessions, et échecs dont ils ont empilé les effets bénéfiques et les stress. Ainsi en Meuse ou dans l'Aisne, les polémopaysages hérités du maintien du front sont un cas extrême hérité d'une discontinuité tragique de l'histoire et « sentent » encore la mort.

L'inventaire sert à auditer le degré de biodiversité ordinaire ou exceptionnelle d'un lieu analysé en quatre points successifs. Il mesure la place de cette diversité, son éventuelle érosion qui peut être montrée par la raréfaction d'une espèce identitaire, par exemple le tétras dans les vieilles forêts étagées en altitude, les orchidées préservées sur les pelouses sèches, etc. Il amène enfin à s'interroger sur les raisons qui conduisent à engager une politique de préservation à rapprocher des techniques d'ingénieries retenues, expérimentées voire inventées. Cela n'est compréhensible que dans le cadre institutionnel en place appliqué localement à l'aune du degré d'implication des collectivités territoriales, principalement dans le cadre des contrats de plan État-région puis aujourd'hui avec le relais croissant des actions des départements, des communautés de communes, des conservateurs et encore du jeu associatif.

L'inventaire des ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) a débuté en 1982, a été réactivé en 1996. Sous l'égide du Museum d'histoire naturelle ont été identifiés les territoires remarquables. Les ZNIEFF sont seulement indicatives. Elles sont un outil de travail pour établir une négociation entre économie et écologie.

Doc. 1.3. Le classement indicatif en ZNIEFF* concerne un quart du territoire.

Type	Nombre	Superficie en millions d'ha	Caractéristiques
Type 1	12 800	4,4	Espaces homogènes, réduits, abritant au moins une espèce ou un habitat menacés.
Type 2	1 900	11,6	Grands ensembles naturels peu modifiés, riches par la biodiversité qui les abrite.

* Le second inventaire a débuté en 1996. La carte de localisation des ZNIEFF souligne une couverture particulièrement élevée dans le quart sud-est de l'Hexagone et dans les Pyrénées.

L'inventaire est un outil fait avec et pour les hommes, avec comme élément de départ les sciences de la nature, puis le relais par les sciences de l'homme et enfin la validation par les choix politiques retenus. Cela aboutit encore à la mise en scène et en loi, parfois dans l'urgence et devant les dysfonctionnements accomplis, des formes de biodiversités. À partir de là et par le débat, la controverse quelques fois passionnée et polémique, il s'agit de hiérarchiser les enjeux, de tenter des découpages territoriaux toujours imparfaits et de les retravailler au fur et à mesure que nos connaissances évoluent, que nos exigences changent.

Éclairages portés sur les périmètres protégés

L'objectif de ce texte n'est pas de tenter une énumération complète et systématique des types d'espaces protégés. Il y a profusion, empilement, complexité. Le but énoncé est plutôt de relire ces statuts par rapport à la problématique tissée dans ce travail élaboré autour des envies de territoires ruraux. Exprimer une envie relève du principe du vouloir changer, améliorer, donner une nouvelle image de territoire mais encore exprimer le souhait de vivre ensemble, de léguer aux générations à venir un héritage de qualité. L'exhaustivité des types d'espaces protégés est traitée, au rythme des temps de l'urgence qui ont trop souvent prévalu, par de nombreux articles et manuels (dont Ph. Malingrey) vite démodés ou remis en cause pour de nouvelles inter-

rogations éthiques, des résultats d'expériences inédites nées de l'application de champ pluridisciplinaires. Désormais, les activités anthropiques ne sont plus considérées comme une contrainte à la protection des milieux mais comme une condition *sine qua non* de sa production, de sa pérennité comme objet du monde du vivant à travers la biodiversité. Cette dernière est fédératrice de disciplines spécialisées qui apprennent à communiquer entre elles, à échanger, par exemple l'écologie, la génétique, la biogéographie, l'histoire du paysage, etc. La biodiversité relève d'une approche de la qualité des territoires organisés, découpés, reconstruits, ce qui montre la richesse et la diversité des réponses locales par rapport aux fondamentaux standardisés édictés par la globalisation. Les différents espaces protégés relèvent d'une re-territorialisation. Cette dernière est le fruit de l'association entre les projets des acteurs et les périmètres de territoires emboîtés concernés. Ceci se décline entre nature ordinaire, remarquable, exceptionnelle, menacée, relictuelle, variabilité écologique, prise en compte du poids de l'histoire, plasticité des architectures paysagères en décalage avec une certaine rigidité de nos grilles de lecture et de nos représentations souvent idéalisées des paysages.

Doc. 1.4. PAYSAGE ET ESPACE DE CONSERVATION.

Le paysage visible, créé par les hommes, vécu comme cadre de vie est pluriel, constitutif du territoire. Ce dernier est un espace produit issu de l'organisation collective de la société et de la nature. Il est porteur d'une culture et d'une biodiversité singulière, celle des nouveaux espaces de conservation qui succèdent à l'ère de la préservation excluante. Les approches de conservation intégrée au développement modèlent de nouveaux espaces portés par la « géodiversité », la superposition de la biodiversité et de la diversité culturelle, ce qui renouvelle le couple mobilisation des ressources renouvelables et usages.

Source : d'après R. Mathevet, B. Poulin, « De la biologie à la géographie de la conservation », *Bull. Association des géographes français*, 3, Paris, 2006, p. 347-348.

La conservation dynamique, vivante est faite de la création de territoires à échelles emboîtées complémentaires, articulées et créateurs de richesses, d'animation ; en aucun cas d'espaces « mis sous cloche » sauf s'il s'agit de laboratoires naturels étudiés dans le cadre d'une problématique bien précise ; par exemple l'analyse des processus d'avalanche en forêt domaniale du Bois du Chapitre (Hautes-Alpes), la création de vieille forêt (les quelque 2 500 ha de la FD de Chizé dans les Deux-Sèvres, etc.). La conservation déclinée dans des échelles et avec des acteurs variés a pour objectif premier de redonner de la plénitude aux fonctionnements des écosystèmes, à enrayer leur

appauvrissement, à freiner la baisse de la biodiversité. Pour cela, il faut convoquer les sciences de l'environnement mais encore l'économie, la géographie, l'histoire et l'archéologie, l'écologie du paysage, la sociologie, bref un croisement dans des dosages variés de disciplines qui servent à comprendre des constructions qui, au final chez nous, sont toujours très anthropisées. Les problématiques posées par l'écologie fonctionnelle et évolutive sont enrichies par la diversité des regards portés aux processus de pérennisation, d'appauvrissement, dégradation ou margination de systèmes.

Pour clarifier l'imbroglio des périmètres protégés, il faut retenir trois paramètres à articuler entre eux et éventuellement tenir compte des situations particulières créées sur les marges transfrontalières. Ces trois paramètres à mobiliser sont la chronologie, les types d'acteurs et enfin les choix d'échelles de territoires. Ce jeu d'articulation permet d'énoncer un avis sur la pertinence des espaces concernés. Les territoires cernés sont-ils suffisants, efficaces, portés par une bonne problématique de protection ou non ? Sont-ils en cohérence avec l'habitat ou l'inféodation de telle ou telle espèce jugée représentative d'un milieu ou suffisamment rare pour être emblématique ?... en prenant en compte les modifications à attendre créées par le réchauffement climatique (F. Durand). P. Marty a montré la complexité à faire respecter les cohérences de la biodiversité dans les périmètres à retenir. Il appuie sa démonstration en retenant le secteur de la baie de l'Aiguillon sauvée de projets de poldérisation qui auraient pu la faire disparaître à l'aube de la V^e République. Sur ce site, les canards de surface vivent et se déplacent en organisant une pratique de l'espace à plusieurs échelles, rythmée par l'alternance jour-nuit : remise diurne qui rassemble des milliers d'individus sur des plans d'eau protégés, gagnage nocturne pour prélever par petit groupe la nourriture sur les près salés ou humides soumis à la chasse en période automnale... avec en toile de fond la rétraction de ces territoires gagnés au changement, à la mise en culture. En étudiant le devenir du marais d'Orx, N. Baron-Yellès a porté son intérêt sur un autre éclairage, celui de la négociation entre acteurs pour réussir le passage entre un écosystème perturbé, dénaturé et sa reconstitution par retour à des épaisseurs de lames d'eau dictées par des systèmes de digues et vannes, ce qui ne lève pas le problème récurrent de lutte contre l'invasion de la jussie et les risques d'anthropisation. La nature recrée a permis d'individualiser trois marais : un marais fauché qui alimente en hiver les espèces migratoires, un marais en herbe où vivent les échassiers, un marais en eau pour abriter les anatidés. Bref, la mosaïque recrée sur le marais d'Orx génère de la biodiversité et multiplie les interfaces air/eau qui sont des lieux de vie intense.

La restauration du marais fut le résultat de l'entente entre des acteurs variés : le Conservatoire du littoral devenu propriétaire du site, les agriculteurs, les chasseurs, les élus locaux qui pouvaient se confondre avec les deux catégories précédentes, etc. Elle a débuté par un programme Life réalisé sur la grue cendrée. Avec la maison du marais (1994), Orx est devenu un laboratoire en plein air, un lieu de retrouvailles. S'y superposent ou coexistent plusieurs types de paramètres. Orx est une réserve naturelle, c'est encore une ZICO et un classement en ZPS. Autrement dit, on y trouve la superposition d'échelles qu'il faut emboîter, faire cohabiter, vivre ensemble et évoluer. Le document 1.5 dresse la mise en application de ces mesures dans les Pyrénées.

**Doc. 1.5. PROTECTION DE LA NATURE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
DANS LES PYRÉNÉES.**

L'utilisation et l'instrumentalisation de la protection de la nature sont précocement exploitées par les différents acteurs intervenant dans la gestion et l'affectation des espaces de la montagne. Cette dernière a successivement été marquée par l'héritage de la désindustrialisation, la recomposition des systèmes productifs pastoraux et forestiers, la montée en puissance des économies touristiques locales, le désenclavement de l'Espagne. Malgré le listage d'enjeux partagés et la consécration des discours intégrateurs sur la multifonctionnalité et le développement durable, les problèmes de coordination d'échelles et d'arbitrage des conflits d'intérêt se sont multipliés, principalement dans l'orientation entre production-récréation d'une part et gestion de la protection d'autre part. Cela a généré dysfonctionnement et décalages, tant aux échelles locales (les réserves) qu'élargies (parcs, sites Natura 2000). Au final, la protection de la nature apparaît comme un enjeu de pouvoir, un outil pour la maîtrise de l'espace et des piliers d'influence, mais aussi dans la légitimité des différentes catégories d'acteurs.

Source : d'après J. Milian, extraits de sa thèse « Protection de la nature et développement territorial dans les Pyrénées », Toulouse 2, 2004.

À partir de 1997, la renégociation de la directive habitat (DH) est repensée pour favoriser un réseau de conservation de la nature adossé à de l'engagement, à des formes politiques ascendantes et inventives impulsées par la base. Ceci doit traduire les envies des habitants soucieux de défendre, comprendre puis promouvoir le territoire qu'ils connaissent bien. Cette ambition a accompagné l'expérimentation des politiques de décentralisation en rupture avec un long passé de jacobinisme. Cela était tout à la fois porteur de passions, de créations, d'expérimentations inédites souvent pragmatiques mais encore de conflits ; avec pour préalable le besoin de définir, classer, hiérarchiser les

questions. La DH invitait aussi à prendre en compte la biodiversité ordinaire, voire les paysages ordinaires, banalisés. Les nouveaux usages allaient aussi infléchir le concept même de propriété, entre l'accueillant, l'accueilli et le site d'accueil.

Les deux exemples énoncés ont permis de mesurer la complexité des jeux d'acteurs rencontrés pour bâtir, actualiser, gérer et accompagner de la protection de nature. Dans ce jeu, l'État, souvent relayé par l'Europe (programme LIFE), voire par des institutions internationales qui apportent leur label (programme MAB de l'UNESCO), opère des désengagements, des délégations aux collectivités territoriales.

Doc. 1.6. L'UNESCO PRÉCONISE DES PLANS DE PROTECTION GLOBALE ET PATRIMONIALE : L'EXEMPLE DU VAL DE LOIRE.

En 2000, plus de trois cents communes ont sollicité le soutien de l'UNESCO pour créer un label de reconnaissance à la fois patrimonial et environnemental de leur territoire naguère chanté comme la « Douce France » des humanistes et poètes de la Renaissance. Le label permet de reformuler les questions écologiques, hydrosystémiques et paysagères incluses dans le territoire. Son application invite à l'émulation, l'inventivité ; bref, il exerce un rôle de moteur dans la gestion du territoire.

Pour aller plus loin : N. Baron-Yellès, « L'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'Unesco », *Bull. Association des géographes français*, 3, Paris, 2006, p 381-393.

Ainsi, le rôle des préfets apparaît désormais modeste par rapport à celui des Conseils généraux et régionaux. Le préfet définit les arrêtés de biotope, assure la mise sous protection d'un territoire souvent circonscrit mais n'est pas, suite à l'application de l'arrêté, tenu de dépasser le stade de convalescence du site faute de moyens d'accompagnement. Les collectivités territoriales exercent un rôle croissant dans les politiques de ménagement des territoires. Les départements disposent de directions à la vie des territoires, les régions abritent des agences environnementales et sont soutenues dans leurs activités par les Conservatoires des sites. La protection de la nature est un objet politique médiatisé, valorisé, en général fédérateur, à l'exception des sites très conflictuels qui sont le fruit de la dégénérescence d'un écosystème en psychosystème. Ce fut par exemple le cas avec la place du lys martagon sur le site d'un éventuel agrandissement de la ZIP de Fos-sur-Mer. Les départements mettent tout particulièrement un point d'honneur à promouvoir des ENS qui sont en général identitaires, en patrimonialité avec l'histoire des territoires concernés.

Doc. 1.7. LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS).

Les ENS sont aujourd'hui un outil de fonctionnement décentralisé efficace de protection/promotion de la nature à l'échelle du département, circonscription parfois critiquée mais bien identifiée et espace vécu des Français. La collectivité départementale dispose avec les ENS d'un instrument de protection pour répondre à des situations variées : défendre des milieux fragiles, promouvoir des sites exceptionnels, faire le lien entre nature/patrimoine et image de territoire. L'ENS repose sur un droit de préemption foncière alimenté par une taxe (TDENS). L'ENS permet de créer du patrimoine foncier départemental et de réhabiliter des sites menacés.

Pour aller plus loin : M. Prieur, *Droit de l'environnement*, Dalloz, Paris, 2001, 775 p.

Les départements relayés par les pays et les CdC optimisent les liens entre protection et production de richesses. Ils élaborent des territorialités pertinentes mises en œuvre en termes de développement local et respectent les logiques diachroniques ainsi que les approches multiscalaires. Ils placent leurs réflexions à l'interface des représentations des territoires, de la protection, de la production économique. À cette échelle s'optimisent les processus de négociations quand la nature apparaît comme un enjeu de pouvoir cohérent entre politiques, aménageurs et usagers. La protection de la nature se décline dans des décisions de zonages simplifiés, dans des choix de priorités évolutifs, dans la prise en compte de l'adaptation des outils et des connaissances acquises, principalement à propos des comportements phytosociologiques des espèces, de la génétique, des stations. La protection dessine trois dimensions conceptuelles. En premier, elle passe souvent par une réflexion paysagère préalable souvent établie dans la mise en œuvre d'un plan paysage. Elle se poursuit dans la pratique d'ingénierie adaptée (par exemple les variations de niveaux d'eau évoquées à propos du marais d'Orx) sous réserve d'avoir bien cerné une problématique éco-centrée sur une espèce, un habitat ou encore une connivence entre plusieurs mondes du vivant. Le document 1.8 montre toute la pertinence qu'il y a à retenir un objet d'étude fédérateur pour établir une cohérence écosystémique, gage de pérennité, de conservation.

Doc. 1.8. LES LÔNES, ENTRE OUBLI, PATRIMONIALISATION ET RECONNAISSANCE.

Les lônes sont des bras secondaires, recoupés et anastomosés du lit majeur longtemps tressé du Rhône. Envahis par les crues, les linéaires ont bien souvent été mal-aimés, éliminés pour dompter, régulariser, simplifier, chenaliser le cours du fleuve par des aménagements « durs » (1840-1980) soutenus par trois objectifs : produire de l'hydroélectricité, rendre le Rhône navigable, irriguer. À partir de 1980 s'impose progressivement un retour à la prise